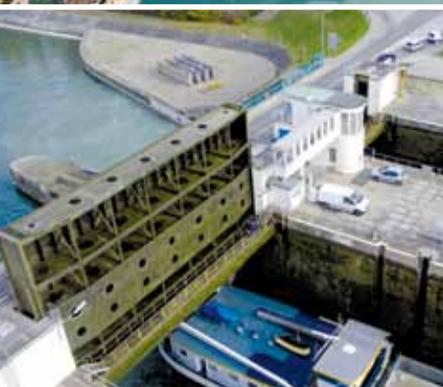
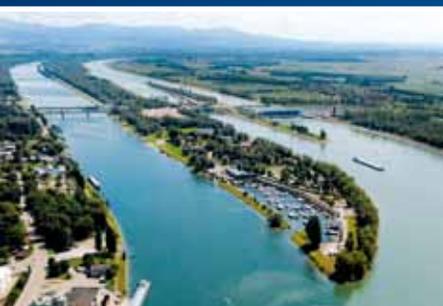




BIENVENUE SUR LE RHIN SUPÉRIEUR GUIDE DE LA NAVIGATION À L'USAGE DES PLAISANCIERS



EDF producteur d'hydroélectricité et exploitant des écluses du Rhin

Premier producteur hydroélectrique en Alsace, EDF produit chaque année grâce à ses centrales sur le Rhin près de 8 milliards de kWh d'électricité. Soit les deux tiers de la consommation alsacienne et 17% de la production hydroélectrique nationale d'EDF, à partir d'une source d'énergie renouvelable qui n'émet pas de gaz à effet de serre.

12 centrales hydrauliques équipent le Rhin entre Bâle et Lauterbourg. Leur présence est complétée par des barrages, qui ont pour rôle, de réguler le débit du fleuve, d'intervenir en soutien d'étiage par temps sec et de participer au dispositif international d'écroulement des crues.

Au-delà de la production d'énergie, la mission d'EDF est d'assurer la navigation des péniches et autres embarcations tout en veillant à la sécurité au bord du fleuve. La navigation est gratuite et assurée toute l'année 24h sur 24, 7j/7.

EDF exploite et entretient les 8 écluses situées de Kembs à Strasbourg. L'écluse de Gamsheim est gérée par Voies Navigables de France (VNF), celle d'Iffezheim relève du Service de la Navigation allemande (WSA).

Aménagements hydroélectriques sur le Rhin



Les règles de sécurité à observer pour naviguer sur le Rhin



Bienvenue sur le Rhin. Pour vous permettre de naviguer dans les meilleures conditions, nous vous communiquons un certain nombre de règles de sécurité et de prudence à respecter le long de la voie d'eau et aux abords des aménagements hydroélectriques.

Nous vous rappelons que la navigation sur le Rhin est régie par le Règlement de Police pour la Navigation du Rhin (RPNR), disponible à l'adresse suivante : <http://www.ccr-zkr.org/>

Le long de la voie d'eau

- Je respecte la signalisation fluviale.
- Je garde mes distances avec les berges afin de rester dans le chenal navigable.
- Je ne marche pas sur les dalles glissantes des berges au risque de tomber et de ne plus pouvoir sortir de l'eau.



A l'amont des usines hydroélectriques

- Je ne m'engage jamais dans le canal qui mène aux usines hydroélectriques. Le courant peut y être très important et je risque d'être emporté vers les grilles de l'usine.

A l'amont des barrages

- Je ne m'engage jamais vers les barrages. Il est très difficile de faire la différence, à partir de l'amont, entre un barrage ouvert ou fermé. Un barrage peut être ouvert même par beau temps. Le courant peut y être très important et je risque d'être emporté à travers l'ouvrage.

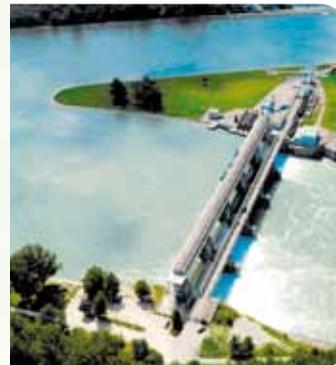


A l'aval des ouvrages (usines et barrages)

- Je ne stationne pas à l'aval immédiat des usines et des barrages. Certaines manœuvres d'exploitation (ouverture automatique des vannes) peuvent survenir à tout moment et déséquilibrer les embarcations.



Ces sections sont signalées par des panneaux d'interdiction de passer.



Information complémentaire sur le site de la compagnie de gendarmerie du Rhin : www.defense.gouv.fr



Les règles d'éclusage pour les plaisanciers



Afin de réaliser un éclusage en toute sécurité, plusieurs règles sont à respecter. Avant toutes opérations vous devez contacter l'éclusier afin qu'il vous indique le sas disponible et vous donne les instructions nécessaires. Il est présent 24h/24 7j/7 ; c'est votre interlocuteur pour que l'éclusage se passe dans les meilleures conditions.



Dans tous les cas, il faudra se conformer aux instructions de l'éclusier. Les petites embarcations ne peuvent pas exiger un éclusage spécial.

L'éclusier est un agent assermenté, habilité le cas échéant à dresser un procès verbal.

Procédure

- Je contacte l'éclusier en utilisant les fréquences radios ou les numéros de téléphone mentionnés ci-contre.
- Je respecte scrupuleusement les instructions de l'éclusier et les feux de signalisation aux abords des sas.
- Je ne rentre dans le sas qu'à partir du moment où tous les autres bâtiments sont amarrés et qu'ils n'utilisent plus leurs moyens de propulsion (moteurs arrêtés).



- Je n'amarre jamais mon embarcation sur les pièces fixes (type échelle). Je garde mes distances par rapport aux grands bâtiments. (Je ne m'amarre jamais à côté d'un grand bâtiment, mais derrière lui).
- Je dois sortir en dernier du sas,

après les autres bâtiments.

Si l'éclusage d'une petite embarcation risque de mettre en péril l'intégrité des personnes, cet éclusage sera refusé par l'éclusier.

Les bâtiments ne suivant pas les instructions sans raison apparente sont considérés comme non prêts à l'éclusage.

 Nous vous informons que l'ensemble des conversations radio-téléphoniques et téléphoniques avec les écluses de Kembs à Strasbourg sont susceptibles d'être enregistrées, conformément aux prescriptions et à la déclaration faite auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Rappel des coordonnées des écluses EDF

Hors les fréquences radios (canal 20 ou 22) les écluses EDF de Kembs à Strasbourg sont également joignables par téléphone :

Ecluses de Kembs - VHF 20

Tél : +33 (0)3 89 48 35 66

Ecluses d'Ottmarsheim - VHF 22

Tél : +33 (0)3 89 26 08 22

Ecluses de Fessenheim - VHF 20

Tél : +33 (0)3 89 48 63 40

Ecluses de Vogelgrun - VHF 22

Tél : +33 (0)3 89 72 63 73

Ecluses de Marckolsheim - VHF 20

Tél : +33 (0)3 88 92 53 38

Ecluses de Rhinau - VHF 22

Tél : +33 (0)3 88 74 81 79

Ecluses de Gerstheim - VHF 20

Tél : +33 (0)3 88 98 33 46

Ecluses de Strasbourg - VHF 22

Tél : +33 (0)3 88 39 12 61